

Cabinet Social Solutions & Partenaires

Accompagnement social des transformations des organisations, amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels et accompagnement en prévention tertiaire

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUEL

Pour quoi faire ?

- Pour **mettre en mots** le mal être, la souffrance subie ou ressentie au travail, la démotivation, la lassitude, l'épuisement professionnel.
- Retrouver **du sens** aux événements en plaçant le travail au centre de la problématique
- Pour **comprendre la situation** au regard des valeurs du salarié, afin de restaurer santé, confiance en soi, pouvoir d'agir par soi-même.

Quelle prise en charge ?

Vous pouvez bénéficier **d'une prise en charge psychologique individuelle et confidentielle** sous forme d'entretiens semi-directifs d'une durée d'1h30 centrés sur l'analyse de la situation de travail vécue par le salarié, son rapport au travail, les stratégies de défense qu'il mobilise pour compenser son mal être.

Prestation sous forme **d'un forfait de 3 entretiens espacés de 15 jours**.

Lieu : bureau ou la confidentialité est assurée (hors du lieu de travail du salarié envisageable)

Pour qui ?

Cette prestation s'adresse à **tous les salariés**, tous métiers et tous niveaux hiérarchiques confondus, rattachés par un lien de subordination à l'entreprise.

Quels attendus ?

- La démarche proposée est **l'analyse clinique du travail**, visant à restaurer une image de soi valorisée et des perspectives d'actions réparatrices grâce à la compréhension des événements ayant occasionné la demande de rendez-vous. L'accompagnement du salarié démarre par l'analyse de la situation de travail qui le conduit à consulter.
- Le rôle du psychologue clinicien du travail consistera à aider le salarié dans la recherche de compréhension de son vécu au travail, comportant à la fois :
 - L'objectivation du contexte de travail qui a généré sa souffrance, sa démotivation..
 - L'identification de ses marges de manœuvre pour améliorer la situation ;
 - L'identification d'acteurs internes ou externes pouvant aider à la résolution des difficultés rencontrées.

Notre spécialité : accompagnement social des transformations des organisations, amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels et accompagnement en prévention tertiaire

Nos compétences et notre déontologie

Nos psychologues du travail sont exclusivement des **cliniciens du travail** (issus de la clinique de l'activité ou de la psychodynamique du travail), et sont expérimentés. ils ont une très bonne connaissance des différents secteurs professionnels car ils ont tous une première expérience dans divers secteurs d'activité (informatique, santé, transports, banque, distribution..)

Nos missions sont réalisées dans le strict respect du Code de Déontologie qui régit notre profession.

Tous nos psychologues du travail ont une autorisation d'exercice légal de leur profession sont ainsi recensés dans le répertoire **ADELI** et sont tous habilités IPRP (intervenant prévention des risques professionnels).

Notre équipe de psychologues du travail

Cout de la prestation ?

Le coût de la prestation est de XXXX euros par salarié, par forfait.